Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260320-2026_17-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six le vingt Mars à sept et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

Mme Angélique DAVID a été désignée comme secrétaire de séance.

2026-17 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

M. Le Maire, François HINDRÉ, rappelle à l'assemblée qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum du nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 3 adjoints au maire maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 2 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et décide de fixer à 3 (trois) le nombre des adjoints au Maire de la commune de Grâce-Uzel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

La Secrétaire,
Mme Angélique DAVID,